

Séance du 29 février 2024

Date : 29/02/2024

Numéro : 08/2024

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 3

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 16

DATE DE LA CONVOCATION

23/02/2024

DATE D’AFFICHAGE

04/03/2024

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 071-217101708-20240229-08_2024-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

L’an deux mille vingt-quatre, le 29 février à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, Patrick CHARLES, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON, Jean-François SIRANDRE.

Absents excusés : Mmes Christiane DEBATTY, Florence GALVAING.

Absents non excusés : Mme Manon JOLIVET, Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL.

Pouvoirs : Mme Christiane DEBATTY à Mme Fernande HELENA
Mme Florence GALVAING à M. Philippe CATEL

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

Convention SPA Fourrière

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que la convention de fourrière SPA arrive à terme le 04 mars 2024.

L’objet de cette convention est de fixer les conditions de prise en charge et de transfert des animaux capturés par la SPA sur le territoire de la commune et de fixer les conditions de la mise en fourrière des animaux domestiques trouvés errants.

La participation de la commune est de 1.00€/habitant pour une année.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité :

- **AUTORISE** Mme La Maire à signer la convention avec la SPA de CHAGNY.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,
La Maire, Marie-Claire DILLY.

